



DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 5 avril 2024  
DL2024-03-03

L'an deux mille vingt-quatre le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10  
Quorum : 6  
Membres présents : 8  
Suffrages exprimés : 10

Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, MARC Chantal, REGIS Jean-Pierre, MOMMEJA Gisèle, AYGALLENQ Françoise, ALAUX Bernard, PAGES Christine

Excusés ayant donné pouvoir : DIAS Dimitri à PAGES Christine, PRADALIER Jean à Philippe BRUNET

Votes :  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Excusé :

Secrétaire de séance : BRUNET Philippe

**Objet : Approbation du budget primitif 2024 - Lotissement Mal Pas**

Vu la délibération DL2014-01-005 du 07/03/2014 créant le budget annexe Lotissement Mal Pas,  
Vu la délibération DL2024-02-04 du 29/02/2024 de vente des trois lots dudit lotissement  
Vu le projet de budget primitif 2024 du budget annexe Lotissement Mal Pas présenté par Madame le Maire,  
Vu l'avis conforme du conseiller aux décideurs locaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	78 065.61 €	78 065.61 €
Section d'investissement	74 232.28 €	74 232.28 €
TOTAL	152 297.89 €	152 297.89 €

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire  
Transmis à la Préfecture et publié le **09 AVR. 2024**

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BP Mal PAS

Date de décision: 05/04/2024

Date de réception de l'accusé 09/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 202403\_03

Identifiant unique de l'acte : 012-211200985-20240405-202403\_03-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120098500060-012007-BP-2024-09042024.xml ( 99\_BU-  
012-211200985-20240405-202403\_03-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : DL2024-03-03- BP2024 Mal Pas.doc ( 70\_DE-012-211200985-  
20240405-202403\_03-BF-1-1\_2.pdf )

DL

Annexe : DL2024-03-03- BP Lot MP.pdf ( 99\_SE-012-211200985-20240405-  
202403\_03-BF-1-1\_3.pdf )

signatures